

Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Reconnaissance des qualifications professionnelles : la Suisse et l'UE préparent la digitalisation

Depuis l'entrée en vigueur en 2002 de l'ALCP entre la Suisse et l'Union Européenne (UE), le SEFRI se charge de la coordination de la reconnaissance des diplômes étrangers en Suisse. Actuellement, le SEFRI prépare – ensemble avec les autorités fédérales, les cantons et l'UE – une modification de l'annexe III ALCP. Le but est de suivre l'évolution du droit de l'UE pour éviter que des entreprises et citoyens suisses soient moins bien traités que leurs concurrents européens. Au menu : coopération administrative par voie électronique, mécanisme d'alerte et procédure de reconnaissance électronique.

ALL ABOUT IMI
– THE INTERNAL MARKET INFORMATION SYSTEM

THE EUROPEAN SINGLE MARKET CREATES GREAT OPPORTUNITIES. FOR CITIZENS AND BUSINESSES TO MAKE THE MOST OF THE SINGLE MARKET, COMPETENT AUTHORITIES IN EU MEMBER STATES HAVE TO WORK TOGETHER.

IMI IS A MULTILINGUAL ONLINE TOOL THAT HELPS COMPETENT AUTHORITIES TO COOPERATE ACROSS BORDERS.

• A SINGLE MARKET STORY

• CHALLENGE

• SOLUTION

• EASY TO USE

• FEATURES

• NUMBERS

• DIFFERENT AREAS

• END RESULT

LEARN MORE
ec.europa.eu/imi-net

SEND US YOUR COMMENTS
imi@ec.europa.eu

La réglementation de l'UE sur le marché unique autorise les citoyens et les entreprises à se déplacer à l'intérieur de l'Espace économique européen pour travailler, étudier, faire du commerce, etc. Le système d'information du marché intérieur (IMI) facilite l'échange d'informations avec les autorités compétentes dans d'autres pays.

Les premières discussions entreprises avec l'UE concernant la mise à jour de l'ALCP avaient été entamées début 2014. Cette même année cependant, l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » a été acceptée par le peuple et les cantons suisses. L'UE a par conséquent gelé les négociations avec le SEFRI à ce sujet. Les travaux préparatoires n'ont pu reprendre que dans le courant de l'année 2017 et doivent prochainement aboutir.

Internal Market Information System (« IMI »)

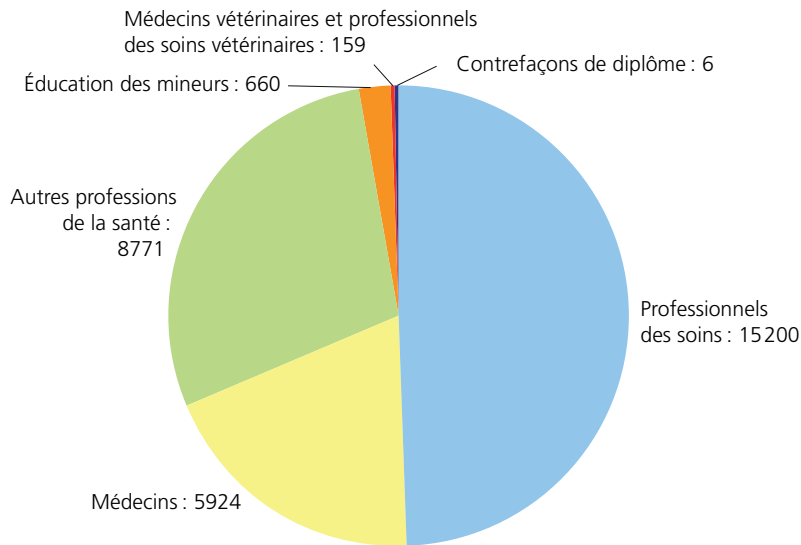
Les innovations que la Suisse doit reprendre sont rendues possibles grâce au réseau informatique nommé « IMI ». Ce réseau relie toutes les autorités compétentes de l'UE. L'IMI se présente sous forme d'un outil en ligne multilingue ; il a pour but d'accélérer la coopération administrative et de faciliter les échanges au quotidien. En effet, les autorités peuvent, via l'IMI, identifier facilement leurs homo-

logues dans d'autres pays. De plus, ce système en ligne comprend non seulement des questions et réponses pré-traduites mais également un outil de traduction automatique intégré au système.

L'IMI héberge plusieurs modules en lien avec la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Alertes émises relatives aux qualifications professionnelles

(Période: décembre 2016 à septembre 2018; total 30 720 alertes)



La statistique des alertes émises par l'UE au cours des 18 derniers mois montre bien toute la portée de ce mécanisme. Source: UE, voir http://ec.europa.eu/internal_market/imi-net/statistics/2017/06/index_fr.htm

Coopération administrative en ligne

Les autorités compétentes en Suisse pourront plus facilement contacter les autorités de l'UE pour des demandes d'informations en lien avec des requêtes de reconnaissance des diplômes en cours. Actuellement, si le SEFRI veut vérifier la validité de la qualification d'un professionnel désireux de s'établir en terre helvétique, il doit trouver l'autorité compétente, lui écrire un courriel ou l'appeler par téléphone, sans garantie d'obtenir rapidement une réponse. Avec l'IMI, la requête est envoyée via l'outil en ligne directement auprès du bon interlocuteur pré-enregistré dans le système. Un suivi par « ticket » permet de s'assurer que la réponse intervient dans de brefs délais.

Carte Professionnelle Européenne (CPE)

La CPE est une digitalisation de la procédure de reconnaissance des qualifications professionnelles. Les mêmes principes aboutissant à une reconnaissance « papier » sont appliqués, seul le cadre diffère: l'entier de la procédure se déroule en ligne. Fini les files d'attente, les tampons à apposer et les volumineuses documentations à envoyer par poste. Le certificat électronique obtenu via la procédure en ligne CPE a la même valeur qu'une reconnaissance dite « standard ».

Pour l'instant, cinq professions peuvent bénéficier de cette procédure simplifiée: les physiothérapeutes, les infirmiers en soins généraux, les agents immobiliers, les pharmaciens, et les guides de montagne.

Mécanisme d'alerte

Le mécanisme d'alerte permet d'informer les autorités compétentes de restrictions et retraits d'autorisation de pratiquer de professionnels, dans le domaine de la santé et de l'éducation des mineurs. Actuellement, un médecin qui aurait été interdit d'exercer sa profession dans son pays d'origine peut contourner cette interdiction en venant en Suisse. Avec le mécanisme d'alerte, les cas d'interdiction sont communiqués dans toute l'UE par voie électronique, en temps réel.

État des travaux

Le SEFRI procède actuellement à l'élaboration des textes nécessaires pour la procédure de consultation. L'échange de données hautement personnelles par voie électronique et vers l'étranger (mécanisme d'alerte) requiert l'élaboration d'une nouvelle base légale au niveau fédéral. Les cantons devront également légiférer. La collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la Conférence suisse des

directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), ainsi qu'avec les autorités compétentes telles que l'Office fédérale de la santé publique (OFSP) ou la Croix-Rouge suisse (CRS) est par conséquent primordiale.

Contact

Charlotte Reinhard, SEFRI
Responsable de projet,
Unité Coopération internationale
en matière de formation et de qualifications professionnelles

+41 58 460 83 58

charlotte.reinhard@sbfi.admin.ch

Informations complémentaires

www.sbfi.admin.ch/diploma >
Bases légales

Système d'information du marché intérieure (UE):

http://ec.europa.eu/internal_market/imi-net/index_fr.htm